

Blanquer nous présente son « Jules »



Dans un communiqué de presse en date du 24 janvier 2019, Blanquer a présenté « Jules ».

Non ! « Jules » n'est pas le compagnon de Blanquer. Il est seulement – si l'on peut dire – le « compagnon numérique » lancé par Blanquer pour « enrichir » le dispositif « devoirs faits aux côtés des collégiens » dit-il, prétendant que « devoirs faits est proposé dans tous les collèges depuis l'automne 2017 ».

L'enfumage de Blanquer

Un enfumage qui ne va pas manquer d'abuser un public encore trop nombreux, avec le risque que ce même public continue de gratifier ce ministre aussi cynique que pervers des plus belles intentions et des meilleures décisions !

« Quel mêêêr...veilleux ministre ! ne boudons pas notre plaisir... » !!! se pâmeront peut-être encore certains mal informés qui ne se privent pourtant pas pour autant de gloser !

Seulement voilà ! en peu de mots, deux mensonges à l'actif de Blanquer : le dispositif « devoirs faits » serait aux côtés des collégiens (dans leur ensemble) et « devoirs faits » serait proposé dans tous les collèges.

En réalité, le dispositif « devoirs faits » ne s'adresse pas aux collégiens dans leur ensemble mais uniquement aux collégiens des REP et REP+, c'est-à-dire aux élèves issus en très grande majorité de l'immigration et de l'immigration la plus récente.

Ce dispositif n'est pas davantage proposé dans tous les collèges mais uniquement dans tous les collèges de REP et REP+.

Voilà qui change tout.

« Jules », « Compagnon numérique »...

Pour ce qui est de « Jules », il s'agit d'un service numérique créé par le CNED (Centre national d'enseignement à distance) à la demande du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse avec pour objectif d'augmenter la « valeur ajoutée » (sic) du dispositif « devoirs faits » en fournissant un outil numérique innovant pour aider les collégiens à faire leurs devoirs.

Ainsi, « Jules » est censé apporter à chaque collégien (sic) qui l'interroge, des réponses précises et adaptées sur les savoirs nécessaires pour réaliser ses devoirs. Pour l'instant, cet outil est développé en français et en mathématiques, mais a vocation à constituer une base de connaissances couvrant les différents niveaux et matières du collège.

« Jules » est aussi un service capable de proposer des contenus personnalisés permettant aux collégiens de circuler dans les notions fondamentales.

« Jules » peut également constituer des apports en méthodologie.

Bref ! « Jules » est un compagnon sérieux, solide, sur qui les collégiens peuvent compter.

Oui, mais voilà ! tous les collégiens ne peuvent pas s'appuyer

sur « Jules ».

Jules... « compagnon dédié »

Monsieur Blanquer se plaît à dire que « Jules » s'adresse à chaque collégien. Dont acte ! Nous aimerions le croire, mais c'est précisément là que le bât blesse.

Il est mentionné que « Jules » est accessible à tous les élèves du collège – des REP seulement , ce qui n'est pas mentionné évidemment ! – comme aux enseignants, sur 3 environnements :

L'espace numérique de travail de l'établissement,

Le site « devoirsfaits.cned.fr »

Une application mobile dédiée (utilisable à domicile ou dans l'établissement sur autorisation).

Par ailleurs, il est stipulé : « l'inscription à « Jules » est libre, sécurisée et gratuite ».

Tout ceci laisse supposer que n'importe quelle personne intéressée par le sujet peut y accéder.

En réalité, déjà par l'énoncé du site, le CNED annonce couleur (si je puis dire !) : il inscrit son action pour un public ciblé : « devoirsfaits.cned.fr » est un site dédié, c'est-à-dire qu'il propose un contenu exclusif, dédié à un public spécifique – en l'occurrence les élèves des REP et de REP+ – et s'il est donné à tout un chacun de consulter la « fiche signalétique de « Jules », lorsqu'il s'agit de s'introduire dans le site : pas question ! il faut s'identifier et avoir un mot de passe.

En fait de site libre et gratuit, il s'agit d'un site réservé aux élèves des REP et des REP+ qui disposent déjà d'un dispositif qui leur est spécifique, « D'COL », dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement pour les élèves de CM2 et de 6ème de l'éducation prioritaire, dans l'établissement scolaire ou la maison.

Conclusion

Si ce système était destiné à combler les lacunes des élèves des REP et les mettre à niveau par rapport à tous les autres enfants, ce système ne serait pas choquant.

Mais il ne s'agit pas du tout de cela.

En réalité ces dispositifs préférentiels en faveur des populations issues de l'immigration ne se justifient que parce qu'en vertu de la loi de refondation de l'école du 7 juillet 2013 – que Monsieur Blanquer n'a nullement reniée – deux systèmes éducatifs parallèles fonctionnent avec des finalités et des moyens diamétralement opposés : dans les REP et REP+, subsistent des cours par matière avec pour objectif l'excellence des résultats et la mise en œuvre de tous les moyens – les plus efficaces et les plus coûteux – pour aboutir, alors que pour tous les autres enfants, les cours sont progressivement supprimés pour faire place à des activités sans obligation de résultat, du primaire à l'université et pour eux, pas besoin de « Jules ».

Aaahh ! quel mêêêr-veilleux ministre que ce Blanquer ! et quel avenir pour nos enfants !

Claude Meunier-Berthelot